

BILAN DE FONCTIONNEMENT

2023

PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE KARENGA



1. Informations générales

En 2023, la plateforme a principalement traité des boues issues des stations d'épuration gérées par la CDE, des déchets verts issus de la plateforme de broyage de la CSP à Ducos.

D'autres déchets ont fait l'objet de test afin de compléter un dossier de porter à connaissance pour ajout dans l'arrêté d'exploitation ICPE :

- Les déchets de poisson
- Les écarts de tri de la production de pommes de terre
- Les requins issus des pêches de régulation de la Ville de Nouméa

Un porter à connaissance a été transmis au service des ICPE le 6 juillet 2023, présentant les résultats des essais de traitement des déchets de poisson et des essais de traitement en cours sur les requins. Un complément a été adressé le 17 octobre 2023.

2. Bilan des intrants

Le tableau ci-dessous récapitule les quantités de déchets traités.

Déchets	Origine	Quantité (T)
Déchets verts broyés	CSP-Site broyage de Ducos	3 162
Boues	CDE	4 014
Boues	ESS	99
Poisson	ALBACORE	7,5
Pomme de Terre	OCEF	347
Requin	Ville de Nouméa	10,0
TOTAL		7 640

3. Bilan des lots produits

Produits	Lot	Etat	Catégorie	Norme de référence	Quantité sortie (T)
Boue/DV	PDT.BOUE-2202	Fin de stock 2022	B	NF U 44-095	219
Boue/DV	PDT.BOUE-2203	Fin de stock 2023	B	NF U 44-095	590
Boue/DV	PDT.BOUE-2204	Fin de stock 2023	B	NF U 44-095	522
Sous-total					1331
Poisson/DV	PDT.POIS-2201	Fin de stock 2023	B	NF U 44-051 Type 10	20,7
Sous-total					20,7
Pomme de terre/DV	PDT.OCEF-2201	Fin de stock 2023	B	NF U 44-051 Type 5	6,18
Sous-total					6,18
Boue/Poisson/DV	PDT.BOPO-2301	Fin de stock 2023	D	NF U 44-095	281
Boue/Poisson/DV	PDT.BOPO-2302	En stock	D	NF U 44-095	
Sous-total					281
Requin/DV	FAB.REQ-2301	En maturation			0
Sous-total					0
Total					1639

Les fiches des lots sortis en 2023 sont fournis en Annexe 1.

Le lot MAT.BOPO-2301 a été classé en catégorie D à cause d'une teneur en zinc de 756 mg/kg de MS pour le 1^{er} échantillon et de 651 mg/kg de MS pour le 2^{ème} échantillon pour un seuil à 600 mg/kg de MS. Son utilisation a fait l'objet d'une fiche d'incident.

A savoir, que les seuils en zinc dans les composts NF U 44-051 Type 10 Compost de matières végétales et animales et Type 5 Compost de fermentiscibles alimentaires et/ou ménagers sont respectivement de **1 000 mg/kg de MS** et **800 mg/kg de MS en zinc**.

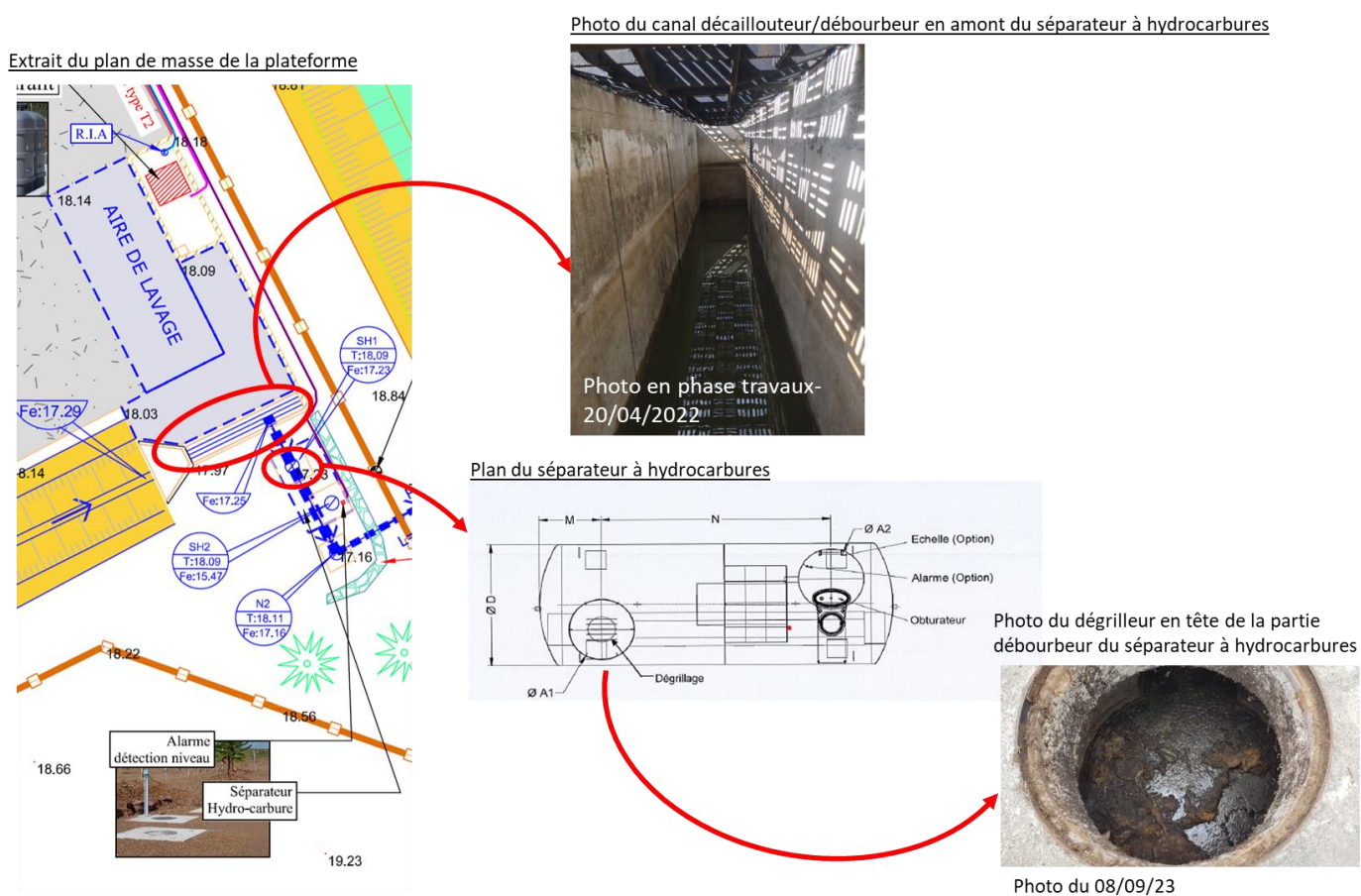
4. Bilan des sous-produits

4.1. Refus de criblage

Les refus de criblage sont normalement réintroduits dans les mélanges boues/déchets verts broyés. Cependant en 2023, une partie des refus présentait des concentrations en indésirables trop importantes (plastiques, métaux, ...), comportant ainsi un risque de pollution des composts. Ils ont dû être enfouis à l'ISD de Gadji, 16,28 T en juillet et 89,2 T en août.

4.2. Macro-déchets organiques issus du canal en amont du séparateur hydrocarbures

Un curage du canal en amont jusqu'au dégrilleur en tête du débourbeur a été réalisé le 01 décembre 2023. Les déchets, principalement des boues et des résidus de déchets verts ont été réintégrés dans le processus de compostage, dans le lot de fabrication FAB.BOUÉ-2366.



4.3. Séparateur hydrocarbures

Aucun pompage n'a été réalisé dans le séparateur à hydrocarbure. Le système est muni d'une alarme de niveau haut en hydrocarbures. Celle-ci n'a pas sonné en 2023 et le liquide visible en surface ne présente pas de trace d'hydrocarbures.



5. Autosurveillances

5.1. Vérification des intrants

Les intrants sont acceptés selon le cahier des charges établi entre le fournisseur et MANGO ENVIRONNEMENT.

Les intrants non admis après déchargement sur site sont tracés sur le logiciel du pont bascule avec en commentaire le motif de refus.

En 2023, aucun déchet n'a été refusé.

Concernant les boues de STEP, leur composition doit respecter les limites prescrites en Annexe 3 de l'arrêté d'autorisation. Les analyses sont réalisées par le fournisseur dans le cadre de son suivi ICPE de chaque STEP.

Le tableau des résultats d'analyse des boues est fourni en Annexe 2 (CDE) et Annexe 3 (ESS).

Toutes les analyses des paramètres ETM et CTO sont conformes aux seuils ICPE.

Cependant, un incident a été signalé le 11/12/23 suite à la non-conformité du lot de compost PDT.BOPO-2301 pour le paramètre zinc. Les producteurs de déchets concernés ont été avertis pour la surveillance de la qualité de leur déchet.

5.2. Vérification des composts produits

Les lots produits sont contrôlés selon la norme de référence indiquée dans le tableau au Chapitre 3.

Les bulletins d'analyse sont fournis en Annexe 4.

5.3. Vérification du matériel de lutte contre les incendies

Equipement	Localisation	Date du dernier contrôle	Périodicité	Date de la prochaine vérification
Extincteur (CO ₂ N°1)	TD1	18/07/23	1 an	Juillet-2023
Extincteur (CO ₂ N°2)	TGBT (Bureau)	18/07/23	1 an	Juillet-2023
Extincteur à poudre ABC	Cuve à gasoil	18/07/23	1 an	Juillet-2023
Extincteur à poudre PP	Chargeuse	18/07/23	1 an	Juillet-2023
Extincteur 6 L eau+Add	Chargeuse	18/07/23	1 an	Juillet-2023
Extincteur 6 kg poudre	Crible	18/07/23	1 an	Juillet-2023

5.4. Vérification des installations électriques

Les installations électriques et le suivi de leur vérification est récapitulé dans le tableau suivant.

Equipement	Localisation	Date du dernier contrôle	Périodicité	Date de la prochaine vérification
TGBT	Bureau	21/12/23	1 an	12-2024
Onduleur	Bureau	21/12/23	1 an	12-2024
TD1	Casier de réception des déchets et de mélange	21/12/23	1 an	12-2024

5.5. Suivi de la qualité des eaux

Eaux du bassin de rétention

Creek

La localisation des points de suivi de l'affluent rive gauche de la Bwa Kwéa est donnée ci-dessous :

Point aval de l'installation : 166,22711, -22,00056 degrés

Point amont de l'installation : 166,21963, -21,99914 degrés

Le prélèvement programmé à la date du 19/12/23, suite à un épisode pluvieux de 18,2 mm le 17/12/2023, n'a pu être réalisé car le creek était à sec (Cf. Photos ci-dessous).



Photo – Point « Aval » du 19/12/2023



Photo – Point « Amont » du 19/12/2023

